

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 23 OCTOBRE 2020

N° 2020-07-19

L'an deux mille vingt, le vingt-trois octobre à neuf heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-neuf octobre deux mille vingt, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

### Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27  
Présents (mini 9) : 16

Nombre de voix

En exercice : 36  
Présentes : 22  
Exprimées par pouvoirs : 10  
**Total (mini 19) : 32**

**Quorum atteint**

**3 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteurs de 2 voix chacun)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**1 représentante du Conseil régional Sud-Provence-Alpes-Côte  
d'Azur (porteuse de 2 voix)**

Jacqueline BOUYAC

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme  
(porteuse de 2 voix)**

Corinne MOULIN

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**10 représentants des communes, EPCI et villes-portes  
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Danielle TOUCHE

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BESSON à Claude AURIAS, Serge ROUX à Didier-Claude BLANC, Marie-Pierre MONIER à Sébastien BERNARD, Eliane BARREILLE à Jacqueline BOUYAC, Lionel TARDY à Robert GARCIN, André GILLES à Corinne MOULIN, Pascale ROCHAS à Roland PEYRON, Christelle RUYSSCHAERT à Éric RICHARD

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 9 heures.

Madame Jacqueline BOUYAC est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Modification du siège du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales (PnrBp)**

- ◆ Vu l'article 4 des statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales
- ◆ **Considérant** que par délibération n° 2020-05-03 du 1<sup>er</sup> octobre 2020, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales a délégué pouvoir au Bureau en la matière ;

Le Président rappelle que le siège du syndicat mixte peut être modifié par délibération du Comité syndical.

Suite à l'emménagement dans les nouveaux locaux, il y a lieu de le fixer à l'adresse suivante : "575 route de Nyons – 26510 SAHUNE"

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Dit** que le nouveau siège administratif du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales se situe **575 route de Nyons – 26510 SAHUNE**
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits



Le Président  
Claude AURIAS

